



SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022
À 20h

Délibération 96 / 2022
(19^{ème} délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 19
Votants : 21

Date de l'envoi et de
l'Affichage de la
Convocation
07/12/2022

Date de l'affichage à
la Mairie du compte-
rendu de la séance :
16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 14 décembre à 20h,
Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué
s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel
SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient présents : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian,
MICHAUX Martine, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES
Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, LAVERGNE Frédéric,
MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, BRAMOND Philippe, ELIAS
Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD
Michel, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, VERTES Alain ;

Absents représentés : PUECH Roland (donne pouvoir à SYLVESTRE
Michel), MAIGNE Solange (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise) ;

Absents excusés : RUAUD Maria de Fatima, COQUEAU Stéphane,
MAURY Gaëlle ;

Absents : BORIS Yvette, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît,
CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : BACH Hélène

OBJET : VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX AU PROFIT DU CEA DE GRAMAT.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le CEA de Gramat, par l'intermédiaire de sa Directrice Madame Bénédicte GUILPART (courrier en date du 01/10/2021), souhaiterait acquérir des parcelles issues du domaine privé de la Commune, et ce, afin de compléter le périmètre de sécurité de sa propriété nord située à Longayrie. Il est à noter que concernant cette vente, la création d'une servitude sera nécessaire afin de permettre les accès aux différents réseaux de canalisations passant en sous-sol.

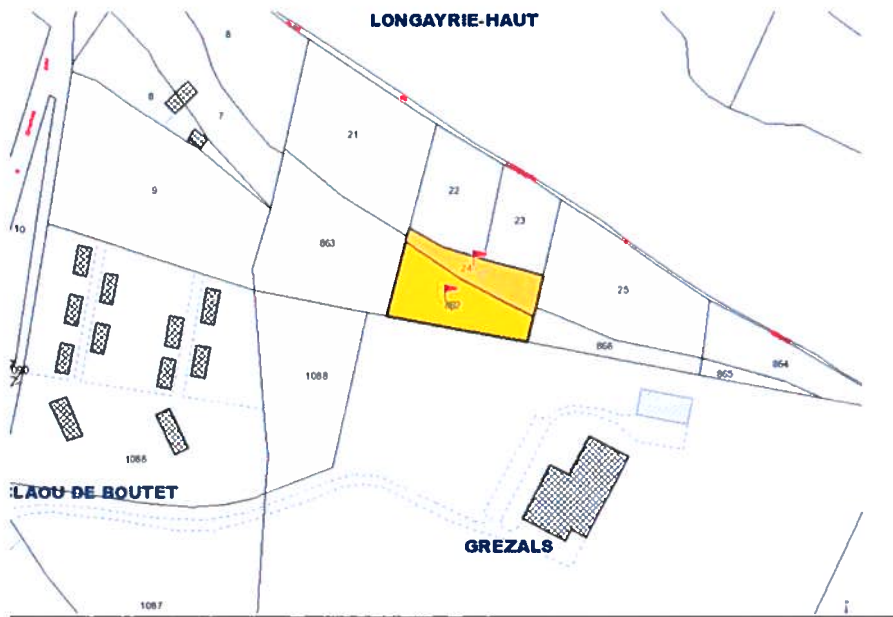
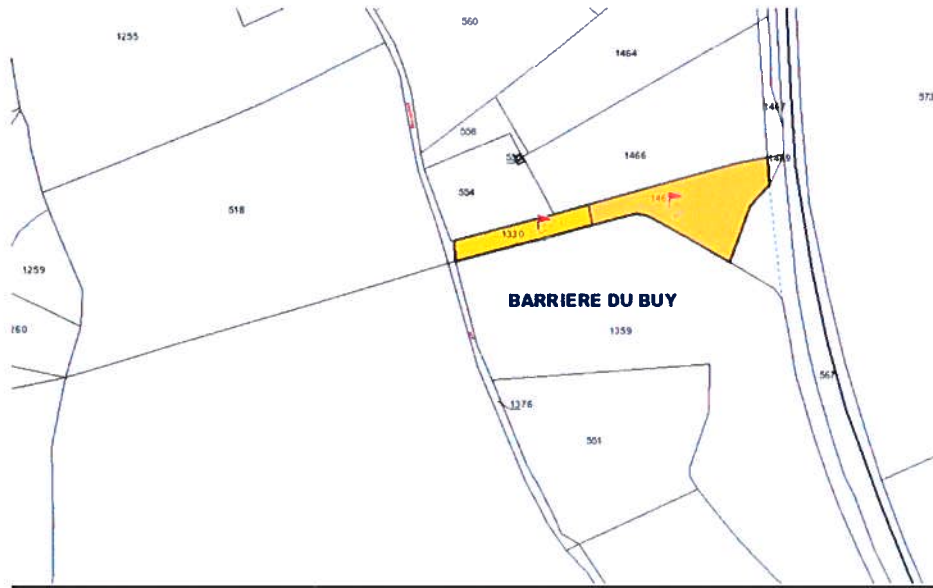
Les parcelles visées sont les suivantes :

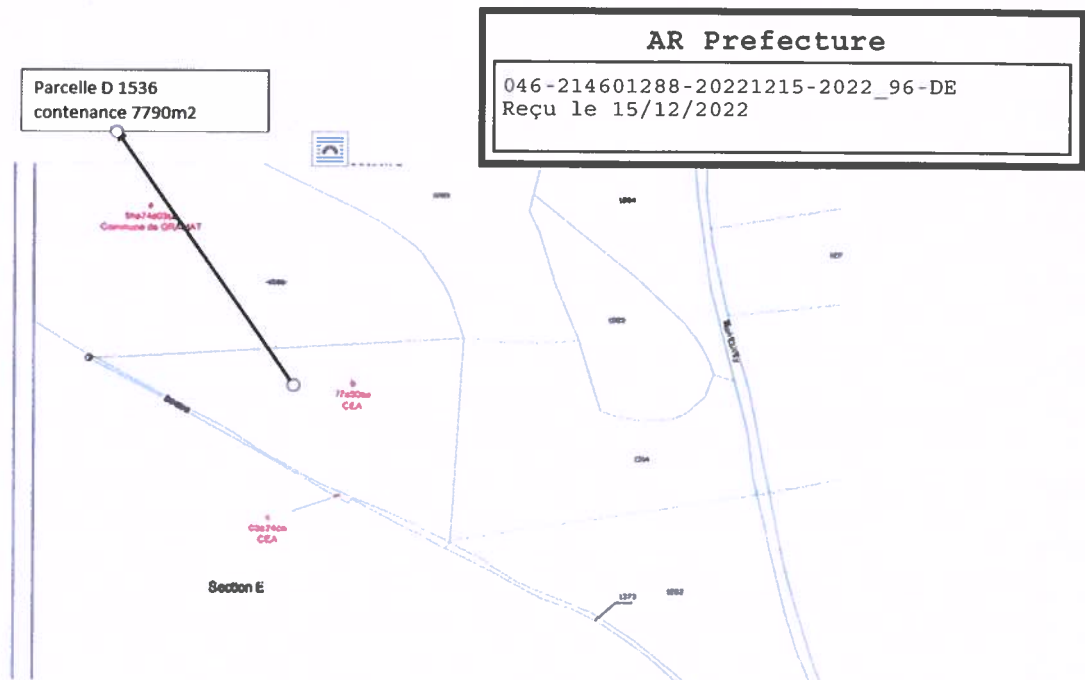
- Sur la zone nord-est : Parcelle D 1330 et Parcelle D 1468 (respectivement 988 m² et 3 025 m²) ;
- Sur la zone nord-ouest : Parcelle E 24 et Parcelle E 862 (respectivement 1 225 m² et 2 165 m²) ;
- Sur la zone nord : Partie inférieure sud de la Parcelle D 1536 (7 790 m²).

➤ **Superficie totale : 15 193 m²**

AR Prefecture

046-214601288-20221215-2022_96-DE
Reçu le 15/12/2022





Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale du 31/08/2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux et Urbanisme qui s'est réunie le mercredi 03 novembre 2021 ;

Vu la proposition de la Commission Finances de fixer le prix à **1.01 €/m²**;

Vu l'importance pour la Commune de réaliser des recettes afin de contribuer au financement de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ;

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Finances qui s'est réunie le 12 octobre 2021 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **FIXE** le prix de vente à 1.01 € / m²;
- **DECIDE** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondant à l'affaire citée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Michel SYLVESTRE.

